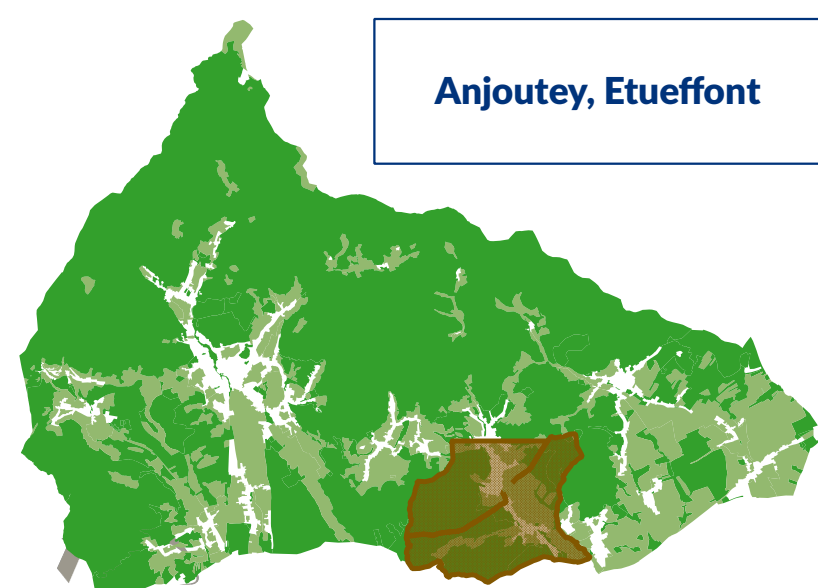




Zones urbaines

U1a	Secteur mixte de cœur de ville
U1b	Secteur mixte de cœur de ville / village
U2	Secteur mixte de faubourg et de village-rue
U3c	Secteur résidentiel composé
U3d	Secteur résidentiel mixte
U3j	Secteur résidentiel pavillonnaire
U4	Secteur à vocation d'activités (U4a à U4f)
U5	Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
U6a	Secteur d'équipements
U6c	Secteur des loisirs à Gironnigay
U7	Secteur des collèges
U8	Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
U9	Secteur mixte en transition

1AU	Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
2AUe	Secteur à vocation d'activités (long terme)
2AUt	Secteur à vocation touristique (long terme)
2AU	Secteur à vocation touristique (court terme)

A Espace agricole

Ae Espace agricole d'intérêt écologique

N	Espace naturel et forestier
Nca	Secteur de carrière
Nie	Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
Ngolf	Secteur dédié au golf
NL	Secteur à vocation de loisirs
Np	Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

	Espace blanc classé (R151-31 1°) R151-32
	Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons d'ordre économique, de risques, d'intérêt général (R151-31 2°)
	■ Anciennes décharges et dépôts
	■ Autres secteurs inconstructibles
	■ Zones humides
	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons économiques, de risques, d'intérêt général (R151-34 1°)
	■ Interdite logement
	■ Zones humides
	Emploiement réservé (R151-34 1°, R151-38 1°, R151-43 1°, R151-48 2°, R151-50 4°)
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 1°)
	■ (Enlèvement, Industriel, Remarquable) (Militaire, Ouvrier) (Anciennes fermes) (Maison de ville)

07-06

 Hale Boisement

verger

 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées.

— — — Diversité commerciale à préserver (R151-37 4^o)
(22-00)

***** Marge de recul (R151-39)

 Secteur d'OAP
11.09.2010

132-001

 Périmètre de protection autour des étangs (L.122-12)
[22-00]

Cadastre

Parcelle

■ Bâti dur ■ Plan d'eau (DDT, 2021)

